



## **CHARTRE** **« ENGAGEMENT CLUB ISPB »** **Saison 2012-2013**

Madame, Monsieur,

Le bureau a mis en place au sein du club, une charte qui définit les devoirs de tout licencié à l'ISPB (ainsi que de ses parents). Cette mobilisation de tous doit permettre un meilleur fonctionnement interne du club en répartissant les charges de travail indispensable au bon déroulement d'une saison sportive. L'acceptation et le respect de cette charte tout au long de la saison sont obligatoires.

### **CHARTRE « ENGAGEMENT CLUB ISPB » Saison 2012-2013**

1. Chaque licencié doit participer avec assiduité et motivation à toutes les séquences techniques (entraînements et matchs) proposées par le club. Sans quoi il devra, avec un motif valable, prévenir son entraîneur ou son coach dans les meilleurs délais. Il devra montrer un comportement fair-play en toutes circonstances et se présenter en tenue de sport complète et adaptée. De plus, la tenue fournie par le club est réservée exclusivement pour les matchs et en aucun cas à l'utilisation personnelle.
2. Chaque licencié (ainsi que sa famille et ses amis) doit respecter les décisions des arbitres et officiels. Un comportement déplacé dans les gradins peut être également sanctionné. Une pénalité sera infligée :

#### **Pour les séniors :**

Faute Technique	: 10 euros
Faute Disqualifiante	: 20 euros

#### **Pour les jeunes :**

Faute technique	: 1 suspension
Faute Disqualifiante	: 3 suspensions

3. Chaque équipe - avec l'adhésion de **TOUS** les parents - doit s'organiser, pour assurer sa gestion et l'organisation de ses matches :
4. Pour aider à l'organisation des matchs du week-end, chaque licencié (Benjamins à Séniors) devra donner cinq « Actions » au cours de la saison. Il est mis en place un système de caution destiné à inciter chacun(e) à respecter son engagement
  - transport des joueurs (mise en place d'un roulement)
  - organisation des collations après les matchs à domicile (boissons, gâteaux), mise en place d'un roulement
5. Chaque licencié ainsi que sa famille s'engage à participer activement aux différentes animations mises en place par le club.

**Le Bureau**

### **PRINCIPE DE LA CAUTION « ACTION-BASKET » de 45 euros:**

- **Règle 1 :** Tout licencié de « benjamin » à « sénior » et sa famille doit réaliser pour le club au minimum **CINQ** « actions » au cours de la saison.  
« Table de marque, chronomètre, arbitrage, vente de brioche, participation à l'organisation des animations... »
- **Règle 2 :** Les licenciés désignés pour effectuer une action doivent être présent au moins 20' avant la rencontre et la réaliser avec sérieux.  
Après concertation avec les coaches et confirmation de leur nomination, chaque licencié devra s'inscrire sur les fiches de programmation affichées à l'entrée du gymnase environ 8 jours avant les rencontres.
- **Règle 3 :** S'il est indisponible, il doit se faire remplacer par un licencié qui a la même expérience avec son accord.  
Ce remplacement ne le dispense pas d'effectuer son action ultérieurement.